







FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/753/>

le 05 novembre 2018

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 05 Novembre 2018

Monsieur le Président,

Vous nous avez convoqué aujourd'hui pour examiner la mise à jour du règlement intérieur des horaires variables, sur les travaux de mise en sécurité suite à l'intrusion dans nos locaux et sur la réorganisation de certains bureaux de services présents sur le site en prévision de l'emménagement du SFACT.

Tout d'abord, et en introduction de cette liminaire, la section FO – DGFIP tient une nouvelle fois à dénoncer les durées de préparation et de compte-rendu réduits qui sont une véritable atteinte aux droits et acquis des représentants du personnel. Cela n'est ni plus ni moins qu'une entrave à l'action syndicale, car on ne peut faire un compte-rendu qu'après la tenue de l'instance, et ne pas faire de préparation du CTL équivaut à ne pas défendre les droits de nos collègues, alors que nous sommes convoqués par l'administration à cette instance et qu'à ce titre l'ASA concernée ne peut être que de l'article 15. Pour votre information, même lorsqu'il y avait autant en durée de préparation que la réunion tenue et autant en durée pour le compte-rendu que la durée de l'instance, nous terminions tard le soir à chaque fois. À l'heure actuelle, nous sommes donc obligés de consommer sur l'attribution de CTS faite à la section locale soit pour la préparation soit pour le compte-rendu, sachant que l'attribution de droits syndicaux au niveau global va vers une baisse généralisée. N'aurait-il pas été possible de décider d'une durée de préparation et de compte-rendu « socle » qui ne pourrait être inférieure à une ½ journée pour la préparation et une ½ journée pour le compte-rendu lorsque l'instance ne dure qu'une ½ journée ?

Pour ce qui est des sujets à l'ordre du jour et plus particulièrement des questions de sécurité, la section FO-DGFIP de la DSFP-APHP a toujours revendiqué le fait de ne pas déménager sur l'hôpital Tenon – notamment par une pétition signée majoritairement par les collègues et qu'elle a initiée – d'autant plus dans des locaux qui n'ont pas d'entrée séparée de l'hôpital et qui ont conduit à ce ou ces vols avec effraction. D'ailleurs, nous vous serions reconnaissant de nous faire un compte-rendu détaillé de l'effraction qui s'est produite le 30 septembre dernier. Pour pousser la réflexion un peu plus loin, n'aurait-il pas été plus simple et plus efficace de faire appel à un service de gardiennage ? ... Certainement non ? ... toujours pour les mêmes raisons budgétaires, ainsi qu'il en va de la réduction d'effectifs avec des services toujours de plus en plus exsangues...

Plus concrètement, nous serions intéressés de savoir sur quels points les élus seront amenés à voter. En effet, d'habitude il y a les points « pour avis » et les points « pour info », même si apparemment les 2 1^{ers} points seraient uniquement concernés par le vote.

Malgré la dégradation constante et générale du dialogue social, la section locale FO-DGFIP ira toujours dans le sens de son amélioration, tout en restant ferme sur ses revendications.

La section locale FO-DGFIP défendra toujours les droits des collègues malgré les conditions difficiles et dégradées, créées par la Direction Générale

C'est pourquoi la section locale FO-DGFIP exige l'octroi d'une durée socle pour les réunions avec l'administration – ½ journée de préparation / ½ journée pour le compte-rendu – lorsque l'instance n'a qu'une durée d'une ½ journée, ceci dans le but d'une meilleure défense des droits des collègues.

Compte-rendu du CTL du 05 novembre 2018

Le 1^{er} point évoqué à l'ordre du jour, approbation du PV du CTL du 19 juillet 2018.

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour : Mise à jour du règlement intérieur (RI), concernant les horaires variables, l'enregistrement des temps de présence et les dispositions particulières concernant les absences.

La section locale a constaté certains changements par rapport à l'ancienne version du RI. Les nouveaux horaires d'ouverture au public sont de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00. La section FO DGFIP a remarqué que par rapport à la version précédente, l'autorisation d'absence pour préparation et participation aux concours a disparu (*article 10*). L'expression « motif familial » a été changée en « raison familiale ». Notre section a demandé à ce que soit rajouté la référence « en application de l'instruction générale harmonisée » après « ...Des facilités horaires peuvent également être accordées pour raisons familiales... »

3ème point : Travaux de mise en sécurité de notre direction

Suite à l'effraction du 30 septembre 2018, l'administration a expliqué les faits. Cependant ces annonces ne doivent pas être publiées. Des dispositifs supplémentaires seront mis en place prochainement. À ce propos, une réunion du CHSCT concernant ce point aura lieu le 13 novembre prochain.

L'amélioration de la fermeture des portes (voire le changement) n'a pas été résolu. Pour faire évoluer les choses, il faut faire pression sur l'APHP.

Diffusion dématérialisée de guides « Vigilance attentat » en 2019, avec les formations idoines. Un exercice sera sûrement proposé.

4ème point : Réorganisation de certains bureaux de la Division Recouvrement amiable.

Certains bureaux ont déjà déménagé pour l'arrivée du SFACT en Février 2019. Le compte de gestion sera au 2ème étage, de même qu'une partie du SRU.

Questions diverses :

- La section FO-DGFIP a demandé à ce que les élèves infirmiers respectent les horaires de fréquentation du restaurant administratif tel qu'arrêtés par les directions respectives. L'ergonomie, les plateaux et les couverts devraient être revus (*à la baisse pour ces derniers du moins au niveau de la taille*). La section FO s'est inquiétée de l'accroissement de la fréquentation future générée par l'arrivée du SFACT.
- La section FO-DGFIP a demandé qu'une certaine souplesse pour la journée du 31 décembre soit accordée aux agents.
- Le directeur a déclaré que pour 2019 les 2 ponts naturels (vendredi 31 mai et vendredi 16 août) devraient être accordés. Une note de service en précisera les modalités.

La délégation FO-DGFIP de la DSFP- APHP
Laurent AUBOYER – Aurore TAILFER – Jean-Claude VUILLEMIN
Expert : Philippe TREPON



BULLETIN D'ADHESION

NOM :-PRENOM :.....

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à..... le.....

(signature)